



Plan Nature 2030 : résumé des cibles proposées

Axe 1 : Protéger et restaurer la biodiversité afin d'assurer la résilience des écosystèmes et bonifier l'accès des Québécois à la nature

- Cible 1** Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques
- Cible 2** Amorcer la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés prioritaires
- Cible 3** Conserver 30 % des milieux continentaux et marins du Québec
- Cible 4** Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec
- Cible 5** Éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et de pathogènes préoccupants et freiner leur propagation

Axe 2 : Encourager les pratiques durables qui favorisent la biodiversité

- Cible 6** Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés
- Cible 7** Assurer la durabilité de la foresterie
- Cible 8** Assurer la gestion et l'utilisation durable de la biodiversité

Axe 3 : Agir sur les facteurs indirects de la perte de biodiversité en faisant participer l'ensemble des acteurs à tous les niveaux

- Cible 9** Bonifier l'intégration de la biodiversité à la gouvernance de l'État

Cible 10	Amener les grandes entreprises et le secteur financier à agir en faveur de la biodiversité
Cible 11	Améliorer les choix de consommation, réduire la pollution et le gaspillage des ressources
Cible 12	Mobiliser et réorienter le financement privé en faveur de la biodiversité
Axe 4 : Collaborer avec les communautés autochtones et la société civile pour conserver la biodiversité*	
Cible 13	Améliorer le partage de connaissances, la communication et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité
Cible 14	Soutenir le leadership et les initiatives autochtones en matière de conservation de la biodiversité

* Les Premières Nations et les Inuits, ainsi que la société civile, sont invités à identifier, par l'entremise d'une démarche d'échanges et de consultation en cours, les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre au sein de leurs communautés. Le Plan nature 2030 et son cadre d'action 2024-2027 seront bonifiés, au terme du processus de consultation, par l'ajout d'objectifs et d'actions spécifiques au leadership autochtone et à la participation citoyenne.